Le Saint-Urcissien

LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés,

Difficile de ne pas tomber dans la banalité en disant que l'année 2020 est et restera une année marquante. Nos modes de vie ont été bousculés, nos relations sociales et familiales compliquées, la société en général va rester économiquement impactée pendant de longues années. Bref, rien de vraiment réjouissant. Mais, il paraît que le peuple français sait faire preuve d'une grande résilience: gardons de ce fait notre optimisme et regardons l'avenir…

Parlant d'avenir, je tiens à vous remercier pour votre confiance renouvelée lors des élections municipales, en nous élisant au premier tour de scrutin pour conduire notre municipalité pour les 6 années à venir. Notre conseil s'est rapidement mis au travail et nous avons lancé de nouveaux projets que vous découvrirez au fil des pages de ce bulletin.

La situation sanitaire nous oblige à modifier nos agendas : journée de Noël, vœux du maire, repas des aînés, autant de manifestations qui n'auront pas lieu cette année ni l'année prochaine. Toutefois, le Père Noël n'a pas oublié les enfants et n'oubliera pas davantage nos aînés !

Laissons maintenant la place aux fêtes de fin d'année. Je vous souhaite dans ce contexte si particulier de pouvoir profiter au mieux de ceux qui vous sont chers ; ayons une pensée pour ceux qui sont dans la souffrance et pour les plus démunis.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un très joyeux Noël et par anticipation une belle année 2021 qui, espérons-le, sera l'année du retour à une vie « normale ».

Prenez bien soin de vous.

Richard Doumergue

Maire de Saint-Urcisse

NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Maire : M. Richard DOUMERGUE

1er adjoint : Mme Jany DOTTOR

2ème adjoint : M. Philippe BRENNE

Conseillers municipaux :

Mme Nathalie BERTAUX
Mme Camille BISSIERE
Mme Catherine BONNETIS
M. Bernard GUILBAUD
M. Jacques LABERNADE
M. Julien MESSINES
M. Fabrice MOREAU
Mme Sandre RENNAULT

COMMISSIONS COMMUNALES

- **Travaux et bâtiments communaux** : R. Doumergue, J. Dottor, C. Bissière, C. Bonnetis, B. Guilbaud.
- **Fêtes et cérémonies** : R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, C. Bissière.
- **Voirie rurale et communale** : R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, J. Labernade, J. Messines.
- **Finances** : R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, F. Moreau.
- **Agriculture** : R. Doumergue, C. Bonnetis, J. Labernade, J. Messines.
- **Bulletin municipal/communication** : R. Doumergue, P. Brenne, N. Bertaux, C. Bissière, S. Rennault.
- **Délégué défense** : R. Doumergue, J. Dottor.
- **Commission sociale** : R. Doumergue, N. Bertaux, S. Rennault.
- **Sécurité routière** : R. Doumergue, P. Brenne,
- **Cédralis** : R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne
- **Natura 2000** : R. Doumergue, C. Bonnetis
- **Commission appel d'offre** : R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, C. Bissière, C. Bonnetis, B. Guilbaud, J. Labernade,

COMMISSIONS EXTERIEURES

- **Commission Locale d'Information Golfech :** R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, F. Moreau
- **S.I.V.U Chenil Caubeyres :** N. Bertaux, C. Bissière
- **SITE** : R. Doumergue, B. Guilbaud, F. Moreau, S. Rennault
- **Territoires d'Energies Lot-et-Garonne :** R. Doumergue, J. Dottor, P. Brenne, B. Guilbaud,
- **Eau 47** : J. Dottor, J. Messines

LES CHIFFRES

Vote du compte administratif 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses : 45 914,92 €
Recettes : 49 941,06 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 168 088,05 €
Recettes : 210 290,00 €

RESULTAT DE CLOTURE

Investissement : 4 026,14 €
Fonctionnement : 78 611,39 €
Résultat global : 82 637,53 €

Subventions aux associations 2020

Société de chasse ..... 500,00 €

Comité des fêtes ..... 1 000,00 €

ADMR Puymirol .....355,00 €

Association des anciens prisonniers de guerre .....40,00€

CAUE 47 (urbanisme) .....150,00 €

Association diocésaine .....120,00 €

Souvenir Français .....20,00 €

FNACA Canton Puymirol ....30,00 €

Comice agricole ..... 150,00 €

Vote des taux locaux 2020

LIBELLES	BASES NOTIFIEES	TAUX APPLIQUE PAR DECISION DU CONSEIL	PRODUIT RESULTANT DE LA DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
TAXE D'HABITATION	262 200,00 €	10.00 %	22 220,00 €
TAXE FONCIER BATI	161 100,00 €	5.00 %	8 005,00 €
TAXE FONCIER NON BATI	23 100,00 €	34.75 %	8 027,00 €
CFE (Entreprises)	7 000,00 €	11.65 %	816,00 €
TOTAL			16 848,00 € *

**La commune n'a toujours pas reçu la compensation financière de l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'habitation.*

Equilibre financier du budget primitif 2020

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	**192 621,00 €** Recettes de l'exercice : 126 121,00 € Excédent antérieur reporté : 66 500,00 €	**102 238,00 €** Recettes de l'exercice : 30 964,00 € Résultat investissement : 4 026,00 € Affectation complémentaire en réserve : 12 111,00€ Virement de la section fonctionnement : 54 629,00 € Reste à réaliser : 508,00€
DEPENSES	**192 621,00 €** Dépenses de l'exercice : 137 992,00 € Virement à la section investissement : 54 629,00€	**102 328,00 €** Dépenses dans l'exercice : 85 593,00 € Reste à réaliser : 16 735,00 €

Participation de la mairie aux séjours linguistiques

Depuis plusieurs années, la mairie participe financièrement aux séjours linguistiques des élèves habitant la commune.

Cette année encore la mairie a reconduit cette participation à hauteur de 100,00€ par enfant.

Reconduction de la prise en charge du différentiel de cantine

Le conseil municipal a renouvelé, par délibération, la prise en charge du différentiel des coûts de repas pour les élèves scolarisés à Puymirol.

Information aux nouveaux arrivants

Notre présence dans le périmètre du plan particulier d'intervention de la centrale de Golfech nous impose de tenir à jour la base de données de notre réseau d'alerte CEDRALIS. C'est pourquoi nous demandons à tous les nouveaux arrivants de se présenter à la mairie afin que nous puissions récupérer les informations nécessaires. Cela sera également l'occasion de faire votre connaissance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

DEFIBRILLATEUR : nous vous rappelons que notre commune est équipée d'un défibrillateur utilisé en cas d'arrêt cardio-respiratoire.
Cet appareil, accessible à tous en cas d'urgence, est situé entre la salle des fêtes et l'entrée de la mairie.
En cas de besoin, le défibrillateur parlant saura vous guider quant aux gestes à effectuer.

POSTE INFORMATIQUE A DISPOSITION : nous vous informons qu'un poste informatique est mis à la disposition des habitants de la commune, pour toute démarche administrative, nécessitant un accès internet.
Cela se fera sur demande préalable afin qu'une personne puisse vous accompagner dans vos démarches.
N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous.

ETAT CIVIL

Le conseil municipal souhaite la bienvenue et ses félicitations aux parents de :

Lélio et Tiego GREGOIRE nés le 26 août 2020.

Nina EL YOUSSOUFI née le 23 mars 2020.

Inès MONSET née le 03 septembre 2020.

Le conseil municipal a le regret de vous faire part du décès de :

Monsieur Christian FERAUD le 18 juin 2020.

Et adresse ses condoléances les plus sincères à la famille.

UN MOT SUR LE CONFINEMENT

Impossible de rédiger ce bulletin municipal sans aborder ce sujet que nous connaissons et vivons tous... la COVID19 et les confinements qui s'en suivent…

La municipalité souhaite vous informer qu'aucun cas grave n'est à recenser sur notre commune. Monsieur le maire s'est assuré, durant ces confinements, que toutes les personnes fragiles, notamment par leur isolement, allaient bien et ne manquaient de rien. A l'heure où les visites étaient prohibées, le téléphone a permis de maintenir ce contact si important en ruralité.

Les déplacements étant également limités, plusieurs producteurs ont pris l'initiative de venir au plus près des habitants afin de nous proposer des produits locaux. La municipalité les remercie chaleureusement.

RETOUR EN IMAGES

Le 8 mars 2020, notre commune a connu des inondations très importantes principalement au niveau du bourg. Des dégâts ont été constatés du côté du parvis de l'église ainsi que sur différents chemins.
Monsieur le Maire a déposé une déclaration de catastrophe naturelle qui n'a malheureusement pas été accordée.

MESSE DU 15 AOUT 2020
CHAPELLE D'AUREILLAC

NOUVEL EMPLOYÉ MUNICIPAL

Notre nouvel employé municipal Mr Arnaud LLEBOT, a pris ses fonctions début décembre 2020.
Afin de rationaliser les coûts, nous avons opté pour un service commun avec la commune de Tayrac, ceci se traduisant par la mutualisation de l'employé communal et du matériel.

PROJETS

Ombriére solaire

Le conseil municipal a décidé en partenariat avec **Territoire d'énergie 47** (syndicat d'électrification), auquel notre commune adhère, d'implanter une ombriére juxtaposée à la salle des fêtes.

Cette installation aura plusieurs avantages :

- la participation de notre commune à l'effort de production d'énergies renouvelables ; même si celle-ci restera modeste, elle permettra de produire l'énergie consommée par 9 foyers
- elle apportera une surface ombragée de 180 m², bien utile pour les réceptions sous le soleil d'été et offrira une surface extérieure quasi équivalente à celle de la salle des fêtes pour l'organisation de repas

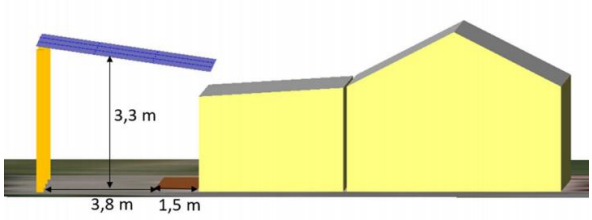

Eglise Sainte-Croix

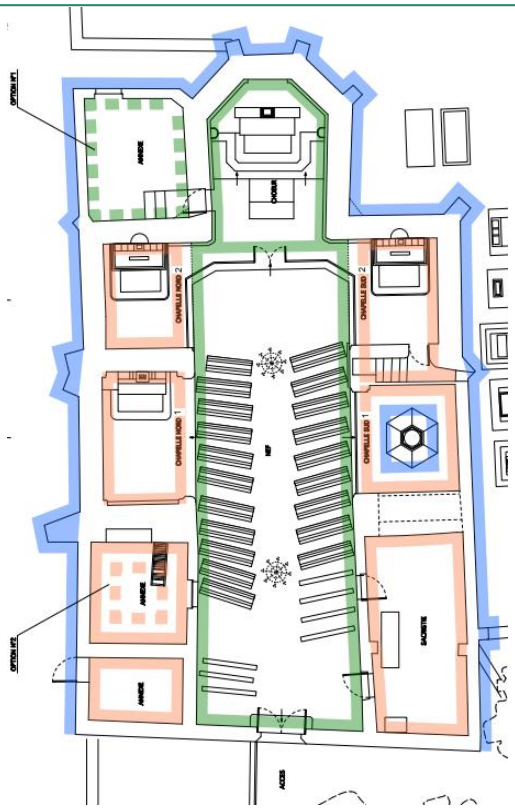

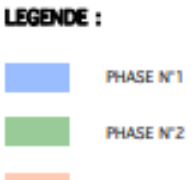

Le diagnostic concernant l'église de Sainte-Croix est maintenant posé. L'état des lieux est connu et est sans appel : soit nous laissons l'édifice en l'état et à court terme nous risquons un effondrement d'une partie de la charpente, soit nous décidons d'étudier la faisabilité d'une rénovation même partielle de l'édifice.

Le cabinet Thouin nous a proposé un chiffrage estimatif du coût des travaux en trois phases, dont une dite phase d'urgence.

Le conseil municipal s'est retrouvé à l'heure des choix et a décidé d'entamer les démarches afin d'étudier la faisabilité financière d'un tel projet.

Le maire et ses deux adjoints ont participé à plusieurs réunions avec les partenaires financiers susceptibles de nous accompagner dans ce projet, à savoir la DRAC Nouvelle Aquitaine, la région Nouvelle Aquitaine et le département de Lot-et-Garonne.

Nous avons reçu un écho favorable d'accompagnement, mais il reste maintenant à connaître le montant des aides qui pourraient nous être attribuées. Une fois le reste à charge connu, le conseil municipal pourra prendre la décision finale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des déchets

Nous vous rappelons que le ramassage des **ordures ménagères** a lieu tous les matins pour l'ensemble du village.
Concernant les **caisses jaunes**, elles sont ramassées les mercredis matins tous les 15 jours. Vous pouvez retrouver le calendrier sur le site de la mairie.

Nous vous remercions par avance de ne sortir les poubelles que **la veille du jour de ramassage et de les rentrer le jour même.**

Point d'apport volontaire (PAV)

Deux containers (papier et verre) sont mis à la disposition de tous : un sur le **parking de la salle des fêtes**, le second **proche de l'église Sainte Croix**. Nous vous remercions de les utiliser lorsque cela est nécessaire et de les laisser dans l'état dans lequel vous aimeriez les trouver !

@ Mairie

La mairie est ouverte les lundis et mercredis matin de 9h00 à 12h00. Le port du masque y est obligatoire .Monsieur le Maire reçoit, sur rendez-vous, le samedi matin.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au **05.53.87.36.44** ou par mail à l'adresse suivante : ***mairiesainturcisse@wanadoo.fr***
Toute l'actualité de la commune est disponible sur le site internet ***http://www.saint-urcisse.fr***

Le conseil municipal vous souhaite à tous un joyeux Noel et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021

Un grand merci à Jany Dottor et Patrice Renaut pour leur belle réalisation

Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Mesdames Nathalie Bertaux, Camille Bissière, Sandrine Rennault et Messieurs Philippe Brenne, Richard Doumergue.